



*Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse*

*Le ministre*

*Paris, le* 23 MARS 2020

Madame la Présidente,

Vous m'avez adressé un courrier le 18 mars 2020 pour me faire part de votre inquiétude quant à la possibilité d'assurer la continuité pédagogique pour les élèves issus de milieux très défavorisés. Vous sollicitez en particulier mon ministère pour qu'il mette en place, en lien avec les chaînes de télévision et de radio publiques, des émissions régulières à l'antenne accessibles à tous.

Attentif à cet enjeu majeur, je tenais à vous faire part de la mobilisation entière du ministère pour permettre à chaque élève d'avoir accès à des contenus éducatifs de qualité dans les médias audiovisuels.

Nous avons ainsi lancé mercredi 18 mars l'opération « Nation apprenante » qui a pour objectif de permettre à chaque famille d'identifier facilement les programmes à l'antenne en lien direct avec les programmes scolaires, grâce à un visuel produit par l'éducation nationale.

Pour cette opération, le service de l'audiovisuel public est notre premier partenaire : France Télévisions, RadioFrance, Arte, sont désormais pleinement mobilisés pour adapter leurs programmations aux défis éducatifs de l'enseignement à distance.

Ainsi, France Culture rediffuse par exemple depuis lundi des émissions à heures fixes dont les sujets sont en lien direct avec les programmes scolaires. C'est ainsi le cas de plusieurs épisodes de *La Compagnie des auteurs* pour le français, *La Fabrique de l'Histoire* pour l'histoire, *Entendez-vous l'éco* pour les sciences économiques et sociales.

Par ailleurs, à compter du 23 mars, France 4 modifie toute sa programmation de 9h à 17h pour diffuser en direct des cours dispensés par des professeurs de l'Éducation nationale pour les élèves du CP à la terminale. Ces émissions sont construites en partenariat étroit avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, avec une supervision de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

.../...

Madame Claire HEDON  
Président du Mouvement ATD Quart Monde  
63 rue Beaumarchais  
93 100 Montreuil

En outre, l'émission ludo-éducative pour les 8-12 ans « la maison Lumni », produite en partenariat avec l'Education nationale, sera proposée sur plusieurs antennes : France 2 à 10h, France 4 à 16h, France 5 à 11h. Les chaînes des France Télévisions diffuseront par ailleurs des documentaires, des films ou des pièces de théâtre en lien avec les programmes scolaires.

Toutes ces émissions et ces programmes éducatifs seront également diffusés en outremer ainsi que sur les antennes locales de France Télévisions. Elles seront à retrouver également en streaming et en replay sur les sites de l'audiovisuel public ainsi que sur le site Eduscol du ministère.


L'opération « Nation apprenante » ne se limite pas à l'audiovisuel public : tous les autres medias sont invités à participer à cette mobilisation nationale. Pour pouvoir bénéficier du visuel « Nation apprenante », les contenus éducatifs proposés par les medias sont expertisés par l'Inspection générale de l'éducation nationale, du sport et de la recherche, qui garantit la qualité des contenus et le lien avec les programmes scolaires.

Au niveau régional, plusieurs chaînes de télévision locales travaillent d'ores et déjà avec les rectorats pour diffuser des contenus pédagogiques sur leurs antennes.

Nous sommes désireux de travailler avec vos organisations sur le fondement de ce dispositif dans l'objectif de protéger les élèves les plus fragiles et de soutenir les familles les plus en difficulté. Ma conseillère Isabelle Bourhis se tient à votre disposition.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes hommages respectueux.

*Très cordialement,*



Jean-Michel BLANQUER